



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 12 avril 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la commission du groupement de commande relatif à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial « Trà Mare è terra » avec la Communauté des Communes du Cap Corse ainsi que du COPIL associé.

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	PELLEGGRI Leslie
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

LINALE Serge, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la commission du groupement de commande relatif à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial « Trà Mare è terra » avec la Communauté des Communes du Cap Corse ainsi que du COPIL associé.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics en date du 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la politique nationale de l'alimentation, telle que définie au 1° de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le programme national pour l'alimentation (PNA3) qui fait suite aux États généraux de l'alimentation (EGA) et à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi EGAlim », qui a introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il décline les nouvelles priorités de la politique de l'alimentation et les actions à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre ;

Vu le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition, en réunissant les actions du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience » ;

Vu la délibération en date du 19/12/2022 approuvant la candidature conjointe à l'AAP PAT 2023 de la CAB avec la ComCom du Cap Corse ainsi que celle du plan de financement associé ;

Vu l'article 6 de la convention de groupement de commande ;

Considérant que le PAT porté conjointement par la CAB et la ComCom du Cap Corse est lauréat national 2022-2023 pour son projet Trà Mare è Terra depuis le 2 mars 2023 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia doit désigner ses représentants au sein de la commission sus-citée ;

OBJET : Désignation des représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la commission du groupement de commande relatif à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial « Trà Mare è terra » avec la Communauté des Communes du Cap Corse ainsi que du COPIL associé.

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Vu les candidatures présentées en séance ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

DÉSIGNE (À l'unanimité)

Afin de représenter la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la commission de groupement de commande :

- Titulaire : Louis Pozzo di Borgo
- Suppléant : Pierre Savelli

Afin de représenter la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein du COPIL du Projet d'Alimentation Territorial :

Titulaires :

- Louis Pozzo di Borgo
- Leslie Pellegrini
- Gérard Romiti

Suppléants :

- Bruno Polifroni
- Emma Mussier
- Marie-Dominique Giamarchi

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **20 AVR. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. GIRAOU